

Direction des services départementaux de l'éducation nationale
Service départemental Jeunesse, Engagement, Sports
Affaire suivie par :
Luc GRENIER
Tél : 07.88.53.51.36.
Mél : luc.grenier@ac-dijon.fr

Mâcon, le 10 mai 2022

Cité administrative
DSDEN 71
24 Boulevard Henri Dunant
BP72512
71025 MÂCON Cedex 9

Conférence « Comprendre et prévenir les risques de radicalisation dans le sport »

Organisateurs : Services de l'Etat (Direction des services départementaux de l'éducation nationale et Préfecture de Saône-et-Loire).

Objectif de la formation : connaître le phénomène de radicalisation dans le sport et développer une culture commune de la vigilance.

Public cible : les dirigeants des clubs et les acteurs de terrain du monde sportif (éducatrices/éducateurs – arbitres – capitaines d'équipes...).

Dates de la conférence :

- jeudi 30 juin 2022 concernant les arrondissements de Chalon-sur-Saône et Charolles,
- vendredi 1er juillet 2022 concernant les arrondissements d'Autun et Mâcon.

Horaires de la conférence : de 18 heures à 20 heures.

Lieux de la formation : à choisir entre Chalon-sur-Saône et Charolles (le 30 juin 2022) et entre Autun et Mâcon (le 1er juillet 2022). L'adresse et le lieu exacts seront transmis ultérieurement.

Inscription (gratuite) : fiche d'inscription jointe à adresser électroniquement à ce.sdjes71-eaps@ac-dijon.fr avant le 10 juin 2022.

Renseignements : contacter M. Luc GRENIER – SDJES 71 au 07.88.53.51.36.

CONFERENCE

« Comprendre et prévenir les risques de radicalisation dans le sport »

Jeudi 30 juin 2022 - 18 h à 20 h à Chalon-sur-Saône et Charolles

Vendredi 1er juillet 2022 - 18 h à 20 h à Autun et Mâcon

Lieu de conférence à choisir

Coupon-réponse à retourner avant le 10 juin 2022

autant que possible par voie électronique à : ce.sdjes71-eaps@ac-dijon.fr

Prénoms	Noms	Fonctions	Adresses électroniques N° de téléphone

Lieu de la conférence :

(Préciser le lieu que vous choisissez pour la conférence : Autun – Charolles – Chalon-sur-Saône - Mâcon)

ATTENTION : La formation est gratuite mais ni le déplacement ni le dîner ne sont pris en charge.